

Le 27 juin 2016

Madame Lynda Carrier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audience publique : Projet de stockage et de regazéification  
de gaz naturel liquéfié sur le territoire de la ville de Bécancour  
par Gaz Métro Solutions Énergie, S.E.C.  
Demande d'information de la commission  
(Dossier 3211-19-014)**

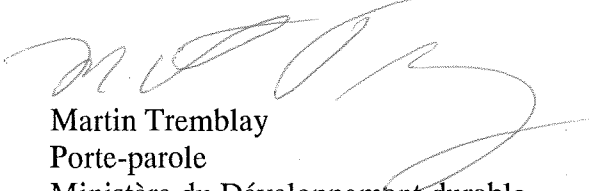
Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la question soulevée le 27 juillet 2016 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

*[Question 8] – Veuillez nous aviser du résultat du processus de modification du décret de TCE pour l'utilisation de la centrale en période de pointe dès qu'une décision aura été prise par le gouvernement.*

Si une décision est prise par le gouvernement avant la fin du mandat de la commission du BAPE chargée de l'audience publique du projet en titre, soit avant le 12 octobre 2016, le MDDELCC en informera la commission.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.



Martin Tremblay  
Porte-parole  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques